

**DEMANDE DE TRANSCRIPTION DU DOSSIER ET DE REPRODUCTION DES PIÈCES**  
(article 31 des *Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle*)

**IDENTIFICATION**

N° de dossier (Cour d'appel) :

N° de dossier (1<sup>re</sup> instance) :

Partie appelante

Partie intimée

Coordonnées de la personne à contacter pour la demande		
Nom et prénom	N° de téléphone	Courriel
		Adresse postale

**PARTIE I — TRANSCRIPTION DU DOSSIER ET REPRODUCTION DES PIÈCES**

Conformément à l'article 31 des *Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle* (R.C.a.Q.m.c.), sur demande d'une partie, le greffier du tribunal de première instance fait les démarches nécessaires pour obtenir dans les quatre mois suivant le dépôt de la demande les transcriptions demandées du dossier et la reproduction des pièces. Le présent formulaire doit être déposé au greffe de première instance dans les 30 jours du dépôt de l'avis d'appel ou de la date où la requête en autorisation d'appel est accueillie ou déferée. L'appelant peut déposer le formulaire complété au comptoir du greffe de première instance ou l'envoyer par courriel (la liste des adresses courriel des greffes de première instance se trouve à l'Annexe E du présent formulaire). De plus, l'appelant doit faire parvenir dans ce même délai au greffe de la Cour d'appel un exemplaire de ce formulaire avec la preuve de dépôt au greffe de première instance ainsi que la preuve de notification aux autres parties

Une fois les transcriptions terminées, elles seront remises à la partie sous format PDF. Pour la reproduction des pièces, les formats possibles sont le support papier ou le format PDF.

Si vous avez en votre possession les procès-verbaux des audiences demandées, veuillez les joindre à ce formulaire afin d'accélérer le traitement de votre demande.

**Consignes pour remplir les annexes**

Veuillez cocher l'une des cases suivantes et suivre les directives correspondantes :

- Aucune transcription ni aucune pièce n'est requise.  
Aucune annexe ne doit être complétée. Cependant, vous devez tout de même compléter le présent formulaire.
- La partie appelante demande la transcription, complète ou partielle, du dossier et la reproduction de toutes ou de certaines pièces.  
Vous devez compléter les annexes A et B.
- La partie intimée demande une transcription partielle ou complémentaire d'une partie du dossier et, si nécessaire, la reproduction de certaines pièces.  
Vous devez compléter les annexes A et B.
- La partie appelante demande à un sténographe de réaliser la transcription et, si nécessaire, la reproduction de certaines pièces.  
Vous devez compléter l'annexe B, le cas échéant, ainsi que l'annexe C pour informer la partie adverse des transcriptions que vous avez demandées et, lorsque ces transcriptions seront complétées, vous devrez compléter l'annexe D.

## **Transcriptions particulières**

Toute demande de transcription des motifs d'un jugement de la Cour supérieure ou de la Cour du Québec doit être autorisée par le juge qui a rendu jugement, le greffe de première instance fera les démarches nécessaires, le cas échéant. Pour les procès devant jury à la Cour supérieure, si l'exposé du juge au jury est demandé, le greffe de première instance fera les démarches auprès du juge de la Cour supérieure concerné pour obtenir cette autorisation.

### **PARTIE II — FRAIS**

- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Aide juridique (joindre le mandat obtenu aux fins de l'appel)

Dans le cas où des frais sont demandés, un acompte équivalent à 50 % des frais estimés sera demandé, les travaux de transcription démarrant à la réception de celui-ci. La transcription réalisée ne sera ensuite transmise à la partie qu'après réception du solde total dû.

Si une partie de la transcription n'est requise que par un poursuivant autre que le Directeur des poursuites criminelles et pénales, il en supporte les frais (art. 32, al. 2 des *Règles de la Cour d'appel en matière criminelle*).

### **PARTIE III — SIGNATURE**

Je transmettrai une copie du présent formulaire ainsi que la preuve de dépôt à la partie adverse ainsi qu'au greffe de la Cour d'appel conformément à l'article 31 al. 2 des *Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle*.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

- Partie appelante  Partie intimée
- Procureur de la partie appelante  Procureur de la partie intimée

\_\_\_\_\_  
Signature

LE PROCESSUS DE TRANSCRIPTION ET DE REPRODUCTION DÉBUTERA LORS DE LA RÉCEPTION DU PRÉSENT FORMULAIRE DÛMENT COMPLÉTÉ ET DE L'ACOMPTE PAR LE GREFFE DE PREMIÈRE INSTANCE

Coordonnées de la personne à contacter pour facturation

Nom et prénom

N° de téléphone

Courriel

### **PARTIE IV — RÉSERVÉE À L'ADMINISTRATION**

- Sans frais
- Directeur des poursuites criminelles et pénales
- Aide juridique (mandat reçu)
- Avec frais : coût estimé : \_\_\_\_\_ \$
- Acompte : \_\_\_\_\_ \$ (50 % des frais estimés)







**ANNEXE « D »**  
**Avis à l'effet que les transcriptions demandées à un sténographe mandaté par la partie appelante sont complétées**

**N° de dossier (1<sup>re</sup> instance) :**

Conformément à l'alinéa 7 de l'article 31 des *Règles de la Cour d'appel du Québec en matière criminelle*, la partie appelante avise les autres parties, le greffe de la Cour d'appel et le greffier du tribunal de première instance que la transcription du dossier réalisée par un sténographe qu'elle a mandaté est complétée.

À \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

- 
- Partie appelante  
 Procureur de la partie appelante

## ANNEXE « E »

## Liste des palais et des adresses courriels des greffes de première instance en matière criminelle

Chambre de la jeunesse - Montréal	<a href="mailto:cdjmontreal@justice.gouv.qc.ca">cdjmontreal@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice d'Alma	<a href="mailto:gcri160@justice.gouv.qc.ca">gcri160@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice d'Amos	<a href="mailto:gcri605@justice.gouv.qc.ca">gcri605@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Baie-Comeau	<a href="mailto:gcri655@justice.gouv.qc.ca">gcri655@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Campbell's Bay	<a href="mailto:gcri555@justice.gouv.qc.ca">gcri555@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Chibougamau	<a href="mailto:gcri170@justice.gouv.qc.ca">gcri170@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Chicoutimi	<a href="mailto:gcri150@justice.gouv.qc.ca">gcri150@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Cowansville	<a href="mailto:gcri455@justice.gouv.qc.ca">gcri455@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Drummondville	<a href="mailto:gcri405@justice.gouv.qc.ca">gcri405@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Gatineau	<a href="mailto:gcri550@justice.gouv.qc.ca">gcri550@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Granby	<a href="mailto:gcri460@justice.gouv.qc.ca">gcri460@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Havre-Aubert	<a href="mailto:gcri115@justice.gouv.qc.ca">gcri115@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Joliette	<a href="mailto:gcri705@justice.gouv.qc.ca">gcri705@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de La Malbaie	<a href="mailto:gcri240@justice.gouv.qc.ca">gcri240@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de La Tuque	<a href="mailto:gcri425@justice.gouv.qc.ca">gcri425@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Lac-Mégantic	<a href="mailto:gcri480@justice.gouv.qc.ca">gcri480@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Laval	<a href="mailto:gcri540@justice.gouv.qc.ca">gcri540@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Longueuil	<a href="mailto:gcri505@justice.gouv.qc.ca">gcri505@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Maniwaki	<a href="mailto:gcri565@justice.gouv.qc.ca">gcri565@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Mont-Laurier	<a href="mailto:gcri560@justice.gouv.qc.ca">gcri560@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Montmagny	<a href="mailto:gcri300@justice.gouv.qc.ca">gcri300@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Montréal	<a href="mailto:dossier.appel.palais.montreal@justice.gouv.qc.ca">dossier.appel.palais.montreal@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de New Carlisle	<a href="mailto:gcri105@justice.gouv.qc.ca">gcri105@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Percé	<a href="mailto:gcri110@justice.gouv.qc.ca">gcri110@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Québec	<a href="mailto:gcri200@justice.gouv.qc.ca">gcri200@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Rimouski	<a href="mailto:gcri100@justice.gouv.qc.ca">gcri100@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Rivière-du-Loup	<a href="mailto:gcri250@justice.gouv.qc.ca">gcri250@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Roberval	<a href="mailto:gcri155@justice.gouv.qc.ca">gcri155@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Rouyn-Noranda	<a href="mailto:gcri600@justice.gouv.qc.ca">gcri600@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Saint-Hyacinthe	<a href="mailto:gcri750@justice.gouv.qc.ca">gcri750@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Saint-Jean-sur-Richelieu	<a href="mailto:gcri755@justice.gouv.qc.ca">gcri755@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Saint-Jérôme	<a href="mailto:gcri700@justice.gouv.qc.ca">gcri700@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Saint-Joseph-de-Beauce	<a href="mailto:gcri350@justice.gouv.qc.ca">gcri350@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Salaberry-de-Valleyfield	<a href="mailto:gcri760@justice.gouv.qc.ca">gcri760@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Sept-Îles	<a href="mailto:gcri650@justice.gouv.qc.ca">gcri650@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Shawinigan	<a href="mailto:gcri410@justice.gouv.qc.ca">gcri410@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Sherbrooke	<a href="mailto:gcri450@justice.gouv.qc.ca">gcri450@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Sorel-Tracy	<a href="mailto:gcri765@justice.gouv.qc.ca">gcri765@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Thetford Mines	<a href="mailto:gcri235@justice.gouv.qc.ca">gcri235@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Trois-Rivières	<a href="mailto:gcri400@justice.gouv.qc.ca">gcri400@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Val-d'Or	<a href="mailto:gcri615@justice.gouv.qc.ca">gcri615@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Victoriaville	<a href="mailto:gcri415@justice.gouv.qc.ca">gcri415@justice.gouv.qc.ca</a>
Palais de justice de Ville-Marie	<a href="mailto:gcri610@justice.gouv.qc.ca">gcri610@justice.gouv.qc.ca</a>
Point de service de justice d'Amqui	<a href="mailto:gcri120@justice.gouv.qc.ca">gcri120@justice.gouv.qc.ca</a>
Point de service de justice de Dolbeau-Mistassini	<a href="mailto:gcri175@justice.gouv.qc.ca">gcri175@justice.gouv.qc.ca</a>
Point de service de justice de La Sarre	<a href="mailto:gcri620@justice.gouv.qc.ca">gcri620@justice.gouv.qc.ca</a>
Point de service de justice de Matane	<a href="mailto:gcri125@justice.gouv.qc.ca">gcri125@justice.gouv.qc.ca</a>
Point de service de justice de Mont-Joli	<a href="mailto:gcri135@justice.gouv.qc.ca">gcri135@justice.gouv.qc.ca</a>
Point de service de justice de Sainte-Anne-des-Monts	<a href="mailto:gcri130@justice.gouv.qc.ca">gcri130@justice.gouv.qc.ca</a>